

PARTAGE D'EXPERIENCE

Assistance à personne en contexte menaçant



CONTEXTE & PRISE D'APPEL

A 11h23, le CTA reçoit un appel provenant de la gendarmerie signalant un homme blessé retrouvé avec une arme à côté de lui dans une armurerie. Le centre opérationnel régional de la gendarmerie (CORG) transfère le requérant à l'opérateur du CTA. Celui-ci signale qu'il a vu deux jeunes armés sortir de l'armurerie. Il a également entendu plusieurs détonations. Il est rentré dans le magasin et voit un homme allongé au sol et qui serait probablement mort. Quelques minutes plus tard, le CTA reçoit plusieurs appels pour un feu de véhicule sur l'autoroute A150 sur la commune de Rouen. Il s'agit des deux fuyitifs ayant quittés l'armurerie.

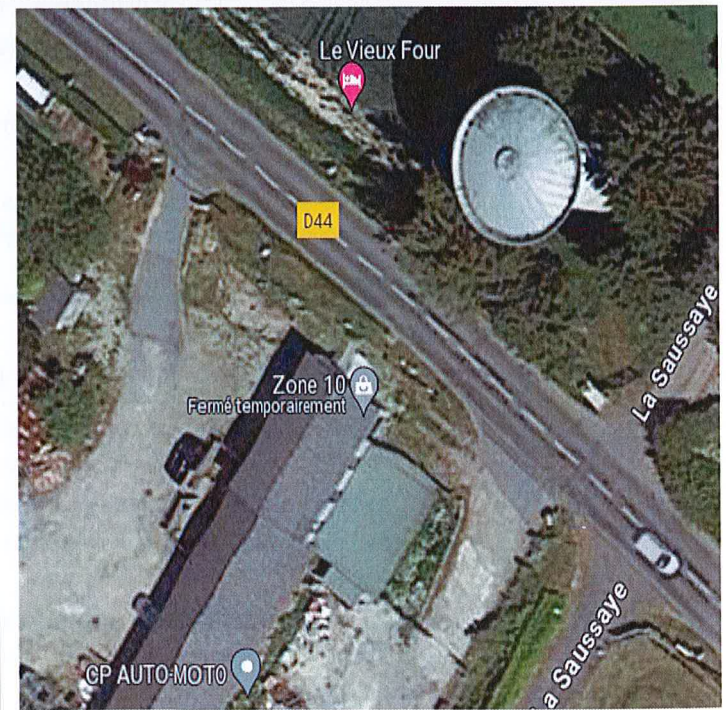
MOYENS ENGAGES

Engins	Effectifs	GH SLL
▶ 3 VSAV	0 / 3 / 9	1 2 0 3
▶ 2 FPTSR	0 / 2 / 1 0	1 1 5 4
▶ 2 VTUBS	0 / 2 / 4	/
▶ 1 PC de colonne	4 / 0 / 0	1 2 4 3
▶ 1 chef de site	1 / 0 / 0	1 2 2 5
▶ 1 VTP KEPB	0 / 1 / 5	/
▶ 1 officier santé	1 / 0 / 0	/
TOTAL	6 / 8 / 2 8	



SITUATION A L'ARRIVEE DES SECOURS

- ▶ Le chef d'agrès du FPT se présente mais ne peut pénétrer dans la zone de l'intervention car la scène est sécurisée et figée par les forces de l'ordre par des voitures garées en travers de la route en amont et aval de l'armurerie.
- ▶ Après contact avec la gendarmerie, il découvre deux victimes choquées dans un véhicule et une personne qui serait décédée dans le magasin.



PREMIERES ACTIONS - OBJECTIFS DU COS

- ▶ Protéger les intervenants avec la GN ;
- ▶ Éviter le nombre et l'aggravation des victimes.

IDEES DE MANŒUVRE

- ▶ Mettre en place un périmètre de sécurité ;
- ▶ Prendre en charge les victimes ;
- ▶ Préserver des traces et indices.

PREMIER MESSAGE DU PREMIER C.O.S

GH : 12h15


ORIGINE : CDC ROUEN 02

DESTINATAIRE : CODIS et CDS EST


TEXTE : En intervention sur la commune d'Eslettes dans une armurerie suite à un braquage, un braqueur décédé abattu par un employé de l'armurerie, deux impliqués en cours de bilan dans le VSAV, un employé de l'armurerie et le gérant. Zone sécurisée par Gendarmerie concours inutile des moyens engagés. Je maintien sur place le VSAV.

BILAN HUMAIN ET MATERIEL DE L'INTERVENTION


Bilan humain	Bilan matériel	Coût du sauvé
<ul style="list-style-type: none"> ▶ 1 DCD ▶ 3 UR 	▶ Sans objet	▶ Sans objet

 **ELEMENTS FAVORABLES**


- ▶ **Coordination de la chaîne de commandement opérationnelle en contexte de forte sollicitation sur le même secteur. Il y avait une intervention de niveau colonne sur le même secteur opérationnel.**
- ▶ **Présence de la Gendarmerie Nationale avant l'arrivée des SP.**
- ▶ **Demande de disponibilité de la chaîne de commandement opérationnelle suite à l'intervention de grande ampleur sur le même secteur.**
- ▶ **Engagement des SP et des engins en adéquation avec le code sinistre.**
- ▶ **Arrivée du 1er moyen SP en 13 min (personnel en astreinte).**
- ▶ **Evolution favorable et rapide de l'intervention.**

 **ELEMENTS DEFAVORABLES**

- ▶ **Pas d'activation reflexe du CODIS sur assistance en contexte menaçant mobile (trop d'échanges par téléphone).**
- ▶ **Deux zones d'interventions en lien avec le même évènement situé à plusieurs kilomètres l'une de l'autre.**
- ▶ **Méconnaissance de la présence d'une armurerie par les CIS.**
- ▶ **Manque d'information sur le ticket de départ.**
- ▶ **Pas de contact entre le CODIS et le chef d'agrès au départ des secours.**
- ▶ **Refus par le SAMU d'engager des moyens SP et médicalisés sur la zone « armurerie ».**

 **FACTEURS HUMAINS**

- ⇒ Le manque d'information sur le ticket d'intervention entre le CTA-CODIS et les primo-intervenants ne permet pas de faire ressortir un contexte menaçant en présence d'arme à feu.
- ⇒ Présence de nombreux gendarmes avant l'arrivée des moyens SP ne permettant pas d'avoir accès à la victime présumée décédée.
- ⇒ Incompréhension des primo-intervenants sur la non prise en charge de la victime blessée par arme à feu.
- ⇒ Connaissance tardive de la corrélation entre l'intervention à l'armurerie et le feu de véhicule sur l'A 150.
- ⇒ Méconnaissance de la limite des actions des différents services en contexte force menante et force concourante avec un refus d'engagement de moyen lors de la conférence avec le médecin régulateur.

 **CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'INTERVENTION !**

- ▶ **Faire un point de situation radio** de la situation sur l'évènement en dégageant sur une SPE pour partage du même niveau d'information des différents officiers de liaison sur les différents chantiers (utilisation DIR 690).
- ▶ **Engager des équipes spécialisées** et entrainer sur ce type d'intervention (K_EPB + GRES).
- ▶ **Discuter de la prise en charge de l'ensemble des victimes** avec le SAMU (impliqués) suite au refus de celui-ci. Le SAMU est resté focalisé sur la personne DCD.

PROPOSITIONS ET AXES D'AMÉLIORATION

- ▶ **Intégrer et se faire intégrer** dans des exercices en contexte menaçant par les services partenaires (SAMU et force de l'ordre).
- ▶ **Sensibiliser** le rôle des sapeurs-pompiers en qualité de force concourante.
- ▶ **Sensibiliser** les opérateurs du CTA sur le contenu des informations à transmettre aux premiers intervenants (ticket de départ et message en transit).
- ▶ **Informer** les centres de secours et la chaîne de commandement opérationnelle sur la présence d'entreprise ou de lieux susceptibles de comporter des risques envers les sapeurs-pompiers.

DOCUMENTATION

Circulaire Tuerie de masse



Convention tripartite entre le SAMU, les forces de l'ordre et le SDIS.

Rédacteur	LTN Florian FOURNIER
Validateur	CDT Alexandre CROS